



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée  
6 avril 2022  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2022**  
6-10 juin 2022, New York  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire  
**Questions d'organisation**

**Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents  
et plan de travail provisoires**

**Note du secrétariat du Conseil d'administration**

**Table des matières**

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation . . . . .	3
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
2. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement	3
3. Audit interne et investigations . . . . .	3
4. Déontologie . . . . .	5
15. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels . . . . .	6
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
5. Rapport annuel de l'Administrateur . . . . .	6
6. Égalité des genres au PNUD . . . . .	7
7. Programmes de pays du PNUD et questions connexes . . . . .	7
8. Évaluation . . . . .	8
9. Volontaires des Nations Unies . . . . .	9
10. Fonds d'équipement des Nations Unies . . . . .	9
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
11. Rapport annuel de la Directrice exécutive . . . . .	10
12. Évaluation . . . . .	10
13. Programmes de pays et questions connexes . . . . .	11



*Débat consacré à l'UNOPS*

14. Rapport annuel de la Directrice exécutive . . . . .	11
16. Questions diverses . . . . .	11
Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS Session annuelle de 2022. . . . .	12

## Ordre du jour annoté et liste des documents

### Point 1

#### Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session annuelle de 2022 et approuvera le plan de travail de la session présenté par son secrétaire. Il souhaitera peut-être adopter le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2022. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour qu'ils ou elles fassent des observations ; le rapport final contient les observations reçues dans les délais impartis.

*Documentation :*

Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents et plan de travail provisoires ([DP/2022/L.2](#))

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2022 ([DP/2022/13](#))

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2022 ([DP/2022/14](#))

## Débat consacré aux questions communes

### Point 2

#### Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Conformément à la décision [2019/4](#) du Conseil d'administration, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) rendront compte au Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et de la résolution [76/4](#) de l'Assemblée relative à l'examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment de ses modalités de financement, dans le cadre de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée concernant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du point fait par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement.

### Point 3

#### Audit interne et investigations

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations. La structure et le contenu de ces rapports sont harmonisés ; ils sont également mis en concordance avec ceux des rapports annuels du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En application de la décision [2016/13](#) du Conseil d'administration, le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD soumet un rapport sur les activités qu'il a menées en 2021. On y trouve une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du Programme, et les critères retenus pour établir l'opinion précitée. Le rapport contient également un résumé succinct de l'exécution du plan de travail annuel du Bureau.

La réponse de l'administration à ce rapport fait l'objet d'un document distinct, comme l'exige la décision 2006/13. En revanche, le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation est joint en appendice au rapport (conformément aux dispositions du document [DP/2008/16/Rev.1](#)).

Le rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation concernant les activités d'audit interne et d'investigation et les services consultatifs du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2021 fait suite aux décisions [2015/2](#) et [2015/13](#) et à des décisions antérieures prises par le Conseil d'administration sur cette question. Le Bureau y présente une synthèse des activités d'audit interne, de conseil et d'investigations qu'il a menées en 2021. On y trouve des informations sur : a) le mandat du Bureau ; b) l'opinion des auditeurs internes sur la gouvernance, la gestion des risques et les procédures de contrôle interne mises en place dans l'organisation ; c) une déclaration sur l'indépendance du Bureau et le respect des normes professionnelles ; d) les ressources du Bureau pour 2021 ; e) les résultats de l'exécution du plan d'audit axé sur le risque de 2021 ; f) les grandes questions et recommandations découlant des activités d'audit, de conseil et d'investigation ; g) la publication des rapports d'audit interne ; h) les investigations, y compris les informations sur la nature des cas signalés et examinés, et les mesures prises. Les annexes au rapport peuvent être consultées séparément sur le site Web du FNUAP.

Conformément à la décision [2015/2](#) du Conseil d'administration et aux décisions antérieures sur la question, le rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP et la version révisée de son mandat fond l'objet d'un additif au rapport. La réponse de l'administration aux deux rapports est également disponible ([DP/FPA/2022/CRP.2](#)).

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport d'activité sur les services d'audit interne et d'investigation de l'UNOPS pour l'année terminée le 31 décembre 2021, présenté par le Groupe de l'audit interne et des investigations. Ce rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration, présentée séparément (conformément à la décision 2006/13), et du rapport annuel de 2021 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'audit interne et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

*Documentation :*

PNUD : rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2021 ([DP/2022/15](#))

FNUAP : rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2021 ([DP/FPA/2022/6](#))

Rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP ([DP/FPA/2022/6/Add.1](#))

Mandat du Comité consultatif de supervision du FNUAP (disponible sur le site Web du FNUAP, de même que le rapport annuel du Comité)

UNOPS : rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2021 ([DP/OPS/2022/3](#))

#### **Point 4**

### **Déontologie**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

En application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration, le Bureau de la déontologie du PNUD soumet un rapport sur les activités qu'il a menées en 2021. Ce rapport contient, entre autres, deux recommandations formulées à l'intention de la direction et visant à développer une culture de la déontologie et de l'intégrité au PNUD. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le Groupe de la déontologie des Nations Unies a examiné le rapport en février 2022. Il s'agit du quatorzième rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie depuis sa création, en 2007. Le rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration.

Le rapport du FNUAP est soumis au Conseil d'administration en application de la décision [2015/2](#) et de décisions antérieures prises par le Conseil sur la question. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programme ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), il a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies à sa 131<sup>e</sup> réunion, avant d'être présenté à la Directrice exécutive du FNUAP. On y récapitule les activités que le Bureau de la déontologie du FNUAP a menées en 2021 et y décrit les tendances observées dans les domaines d'activité relevant de son mandat. Y sont également formulées à l'intention de la direction des recommandations destinées à développer une culture institutionnelle de l'intégrité et de la conformité. La réponse de l'administration au rapport est également disponible ([DP/FPA/2022/CRP.3](#)).

En application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration, la Chef du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS présente au Conseil un rapport sur les activités menées par le Bureau en 2021. Ce rapport a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies, conformément au paragraphe 5.4 de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), telle que modifiée. Il s'accompagne d'une réponse de l'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

#### *Documentation :*

Activités menées par le Bureau de la déontologie du PNUD en 2021 ([DP/2022/16](#))

FNUAP : rapport du Bureau de la déontologie pour 2021 ([DP/FPA/2022/7](#))

Activités du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS en 2021 ([DP/OPS/2022/4](#))

## **Point 15**

### **Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels**

Au titre de ce point, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS présenteront, conformément à la décision [2022/2](#), « des informations actualisées sur la manière dont ils s'emploient à améliorer leur culture institutionnelle en vue de lutter contre toutes les formes de harcèlement sexuel et sur les mesures prises en vue de prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, au niveau des politiques et des procédures, dans l'exécution de leurs opérations et par l'amélioration de la culture institutionnelle, à leur siège et aux niveaux régional et national ».

## **Débat consacré au PNUD**

### **Point 5**

#### **Rapport annuel de l'Administrateur**

Le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 définit les nouvelles orientations que le PNUD suivra pour aider les pays à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport final de l'Administrateur sur ce plan rend compte des résultats obtenus en matière de développement en 2021. Il met en évidence les résultats et les enseignements tirés de la communication d'informations sur les solutions types et des évaluations et audits, le tout dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. On y examine les problèmes complexes qui ont entravé le développement dans le monde en 2021, tout en communiquant des informations précieuses sur la transformation continue du PNUD, qui est désormais doté des moyens nécessaires pour faire avancer l'exécution de son plan stratégique pour la période 2022-2025, dont le but est d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de ne laisser personne de côté. Les annexes du rapport, y compris une fiche de résultats complète concernant le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et des données financières, sont disponibles sur le site Web du Conseil d'administration.

Conformément aux résolutions [59/267](#) et [62/246](#) de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) présente une synthèse des réponses de l'administration aux recommandations formulées par le CCI dans ses rapports publiés en 2021, ainsi que l'état d'avancement de l'application des recommandations du CCI formulées en 2020 et 2019.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées sur les montants annuels des produits et des charges relatifs aux activités menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD et financées à l'aide des ressources ordinaires (ressources de base) et d'autres sources de financement (autres ressources).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### *Documentation :*

Rapport annuel de l'Administrateur pour 2021 ([DP/2022/17](#))

Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2021 ([DP/2022/17/Add.1](#))

Annexe statistique ([DP/2022/17/Add.2](#))

## Point 6

### Égalité des genres au PNUD

Au titre de ce point, le PNUD présente sa troisième stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025). Cette nouvelle stratégie, qui vient compléter le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, répond aux exigences du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Elle définit des priorités en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans le cadre de chaque solution type, en particulier de la solution type n° 6, relative à l'égalité des genres. Elle fait fond sur un processus d'élaboration commune sans précédent, auquel ont participé plus de 1 000 personnes, notamment sur trois consultations informelles avec le Conseil d'administration. Elle met davantage l'accent sur les interventions centrées sur les changements structurels nécessaires pour remédier aux causes profondes des inégalités. On y propose d'intensifier les initiatives existantes qui ont été couronnées de succès et d'ouvrir de nouvelles perspectives en mettant à profit la valeur ajoutée du PNUD. La Stratégie traduit un effort intentionnel visant à renforcer les interventions en faveur de l'égalité des genres dans les contextes de crise et de conflit, et à changer la manière dont le PNUD s'associe aux autres entités des Nations Unies, à la société civile et à d'autres acteurs. Elle présente les engagements qu'a pris le PNUD pour les quatre prochaines années en vue de réussir sa transformation institutionnelle interne.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025).

La Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 a servi au PNUD de trame pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans ses activités de développement et ses résultats institutionnels au cours des quatre dernières années. La promotion de l'égalité des genres était déjà l'une des six solutions types du précédent plan stratégique (2018-2021) et des interventions ont été menées à ce titre dans les trois domaines suivants : a) l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; b) l'accélération des changements structurels nécessaires au développement durable ; c) le renforcement de la résilience face aux chocs et aux crises. Le rapport met en lumière les progrès accomplis en 2021 en ce qui concerne les activités de développement et les performances institutionnelles du PNUD, ainsi que les difficultés rencontrées et les nouvelles tendances. Faisant fond sur les progrès rapportés au cours des années précédentes, il présente une analyse cumulative et les enseignements tirés et définit la voie que le PNUD devrait suivre alors qu'il passe à sa prochaine stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport.

#### *Documentation :*

Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025) ([DP/2022/18](#))

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2018-2021) ([DP/2022/19](#))

## Point 7

### Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera invité à : a) prendre note de la première prolongation d'un an du programme de l'Angola ; b) examiner et

approuver, en application de sa décision [2014/7](#), les descriptifs de programme de pays pour le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et la République arabe syrienne.

*Documentation :*

Prolongation des programmes de pays ([DP/2022/20](#))

Descriptif de programme de pays pour le Kenya ([DP/DCP/KEN/4](#))

Descriptif de programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie ([DP/DCP/TZA/3](#))

Descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne ([DP/DCP/SYR/4](#))

## **Point 8**

### **Évaluation**

Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD présentera son rapport annuel sur l'évaluation pour 2021, ainsi que les résultats de l'évaluation intitulée « Financer le relèvement : Évaluation formative de la riposte du PNUD à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 et du financement de la réalisation des objectifs de développement durable », conformément au programme de travail pluriannuel du Bureau (2022-2025) ([DP/2022/6](#)), approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2022.

Dans ledit rapport, le Bureau rend compte de l'état d'avancement des grandes initiatives qu'il a entreprises en 2021 et examine les progrès accomplis à ce jour dans l'exécution de son plan de travail et dans la promotion d'une culture de l'évaluation au PNUD. Il y présente notamment les résultats de son évaluation annuelle de la qualité des évaluations décentralisées, ainsi qu'une synthèse des réalisations et des problèmes mis en lumière par ses évaluations, en application de la décision [2020/15](#) du Conseil d'administration. Le rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration.

L'évaluation intitulée « Financer le relèvement : Évaluation formative de la riposte du PNUD à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 et du financement de la réalisation des objectifs de développement durable » dresse le bilan des efforts de lutte contre la pandémie déployés par le PNUD et axés sur le financement du relèvement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Elle porte sur les mesures prises au cours des premiers mois de la crise, y compris le rôle de chef de file technique que le PNUD a joué dans l'élaboration d'évaluations des conséquences socioéconomiques de cette crise et de plans de relèvement, ainsi que sur les programmes en cours destinés à faire concorder les ressources financières et la réalisation des objectifs. Axée sur la question essentielle qu'est le financement du développement, elle fournit des données préliminaires sur les tendances émergentes, les problèmes et les résultats, qui éclaireront la prise de décision et aideront à opérer les changements nécessaires pour exécuter les tâches prioritaires et atteindre les objectifs définis dans le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025. Elle s'accompagne d'une réponse de l'administration.

En outre, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision [2022/3](#), le Bureau indépendant d'évaluation et la direction du PNUD présenteront un plan visant à améliorer l'indépendance, la fiabilité et la qualité des évaluations décentralisées.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point.

*Documentation :*

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2021 ([DP/2022/21](#))

Financer le relèvement : Évaluation formative de la riposte du PNUD à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 et du financement de la réalisation des objectifs de développement durable ([DP/2022/22](#))

Réponse de l'administration à l'évaluation intitulée « Financer le relèvement : Évaluation formative de la riposte du PNUD à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 et du financement de la réalisation des objectifs de développement durable » ([DP/2022/23](#))

## **Point 9**

### **Volontaires des Nations Unies**

Conformément à la décision [2018/8](#) du Conseil d'administration, le programme des Volontaires des Nations Unies soumet le présent rapport portant sur ses performances en 2021, dans lequel il décrit brièvement ses 50 ans d'histoire et communique les données de référence et les objectifs concernant son nouveau cadre stratégique (2022-2025), dont le Conseil a pris note à sa première session ordinaire de 2022. On y trouve une analyse des avancées réalisées au cours de la dernière année du précédent cadre stratégique et les grandes lignes des priorités définies pour 2022 et au-delà.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

*Documentation :*

Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur ([DP/2022/24](#))

## **Point 10**

### **Fonds d'équipement des Nations Unies**

Au titre de ce point, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) présente l'examen annuel des résultats qu'il a obtenus pour 2021, dernière année de son cadre stratégique 2018-2021. Il y rend compte des contributions qu'il a apportées dans les deux domaines d'action du cadre stratégique, à savoir : a) le renforcement des marchés financiers inclusifs et des systèmes de financement du développement local ; b) la mobilisation de fonds publics et privés aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, tout particulièrement dans les pays les moins avancés. Il y analyse également son efficacité institutionnelle et y récapitule les résultats d'évaluations clefs.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

*Documentation :*

Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2021 ([DP/2022/25](#))

## **Débat consacré au FNUAP**

### **Point 11**

#### **Rapport annuel de la Directrice exécutive**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le rapport final de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021 et analysera les progrès accomplis à cet égard.

La première partie du rapport présente une analyse des avancées faites en 2021 dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, notamment des résultats obtenus dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Un examen statistique et financier, donnant un aperçu général de la situation financière du Fonds et assorti des statistiques essentielles concernant les finances et les programmes menés en 2021, est proposé en annexe. Les chiffres donnés dans le rapport sont provisoires, dans l'attente du rapport du Comité des commissaires aux comptes. La deuxième partie du rapport, consacrée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2021, offre une description succincte de la suite donnée par l'administration du Fonds aux principales recommandations qu'a faites le Corps commun d'inspection dans ses rapports le concernant publiés en 2021, en application de la résolution [59/267](#) de l'Assemblée générale. Les annexes peuvent être consultées séparément sur le site Web du FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP.

#### *Documentation :*

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive [DP/FPA/2022/4 (Part I)]

Examen statistique et financier, 2021 [DP/FPA/2022/4 (Part I/Add.1)]

Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2021 [DP/FPA/2022/4 (Part II)]

### **Point 12**

#### **Évaluation**

Conformément à la politique d'évaluation révisée du FNUAP ([DP/FPA/2019/1](#)) et aux décisions du Conseil d'administration sur cette question, le rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation contient des informations sur les résultats de la fonction d'évaluation aux niveaux centralisé et décentralisé, ainsi que sur la contribution du Fonds à la cohérence des fonctions d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les évaluations à l'échelle du système, et sur le développement des capacités nationales d'évaluation.

Le rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation sera accompagné des observations de l'administration ([DP/FPA/2022/CRP.1](#)).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel sur la fonction d'évaluation.

*Documentation :*

Rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation ([DP/FPA/2022/5](#))

### **Point 13**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Le Conseil d'administration sera invité à approuver, conformément à sa décision [2014/7](#), les descriptifs de programme de pays pour le Kenya, la République arabe syrienne et la République-Unie de Tanzanie.

*Documentation :*

Descriptifs de programme de pays :

Kenya ([DP/FPA/CPD/KEN/10](#))

République arabe syrienne ([DP/FPA/CPD/SYR/9](#))

République-Unie de Tanzanie ([DP/FPA/CPD/TZA/9](#))

### **Débat consacré à l'UNOPS**

#### **Point 14**

#### **Rapport annuel de la Directrice exécutive**

On trouvera dans le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS une description détaillée de l'appui apporté par l'organisme à des projets de paix et de sécurité ainsi qu'à des projets humanitaires et de développement exécutés par ses partenaires. Grâce à plus de 1 000 projets menés dans plus de 80 pays, l'UNOPS aide les peuples à se construire une vie meilleure et les pays à parvenir à la paix et au développement durable. Le rapport fait ressortir les principaux résultats obtenus par l'organisme en 2021, notamment au moyen d'exemples de la manière dont celui-ci apporte son appui aux gouvernements, au système des Nations Unies et à ses partenaires partout dans le monde. Malgré les problèmes que continue de poser la pandémie, la demande de services de l'UNOPS a de nouveau augmenté de manière considérable en 2021, surtout en ce qui concerne la lutte contre la COVID-19 et la phase de relèvement, ainsi que le secteur de la santé.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

*Documentation :*

Rapport annuel de la Directrice exécutive ([DP/OPS/2022/5](#))

#### **Point 16**

#### **Questions diverses**

**PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD,  
DU FNUAP ET DE L'UNOPS  
SESSION ANNUELLE DE 2022  
(6-10 juin 2022, New York)**

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
<b>Lundi 6 juin</b>	10 heures- 13 heures	1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session</li> <li>• Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2022</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS COMMUNES</b></p>
		2	POINT SUR LES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR REPOSITIONNER LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
	3	AUDIT INTERNE ET INVESTIGATION <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2021, et réponses de l'administration</li> </ul>	
	15 heures- 17 heures	4	DÉONTOLOGIE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2021, et réponses de l'administration</li> </ul>
		15	PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION, LES ATTEINTES ET LE HARCÈLEMENT SEXUELS
<b>Mardi 7 juin</b>	10 heures- 13 heures		<b>DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP</b>
		11	DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ET RAPPORT ANNUEL <ul style="list-style-type: none"> <li>• État d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021</li> <li>• Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2021</li> <li>• Rapport statistique et financier, 2021</li> </ul>
	15 heures- 17 heures	12	ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation du FNUAP et observations de l'administration</li> </ul>
		13	PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays</li> <li>• Prolongation des programmes de pays</li> </ul>
<b>Mercredi 8 juin</b>	10 heures- 13 heures	5	<b>DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD</b> DIALOGUE INTERACTIF AVEC L'ADMINISTRATEUR DU PNUD ET RAPPORT ANNUEL <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2021</li> </ul>

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2021</li> <li>• Annexe statistique</li> </ul>
	15 heures-17 heures	6	<p>ÉGALITÉ DES SEXES AU PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025)</li> <li>• Rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2018-2021)</li> </ul>
		7	<p>PROGRAMMES DE PAYS DU PNUD ET QUESTIONS CONNEXES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et adoption des descriptifs de programme de pays</li> <li>• Prolongation des programmes de pays</li> </ul>
<b>Jeudi 9 juin</b>	10 heures-13 heures	8	<p style="text-align: center;"><b>DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD (suite)</b></p> <p>ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel sur l'évaluation pour 2021 et observations de l'administration</li> <li>• Financer le relèvement : Évaluation formative de la riposte du PNUD à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 et du financement de la réalisation des objectifs de développement durable, et réponse de l'administration</li> </ul>
	15 heures-17 heures		<p style="text-align: center;"><b>DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD (suite)</b></p>
		9	<p>VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur</li> </ul>
		10	<p>FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2021</li> </ul>
<b>Vendredi 10 juin</b>	10 heures-13 heures	14	<p style="text-align: center;"><b>DÉBAT CONSACRÉ À L'UNOPS</b></p> <p>DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ET RAPPORT ANNUEL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de la Directrice exécutive</li> </ul>
	15 heures-16 heures	16	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de décisions</li> </ul>
		1	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2022</li> <li>• Clôture de la session</li> </ul>